



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 1^{er} septembre 2021

**Service départemental
de la communication
Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etiage 2021 : Poursuite de la baisse des débits et renforcement des mesures de restriction des usages pour certains cours d'eau

Globalement et pour la période, la situation hydrologique du département de la Dordogne reste encore satisfaisante pour les cours d'eau principaux. Néanmoins, le temps sec perdure depuis le 7 août et les déficits pluviométriques se révèlent notables.

Ainsi, la baisse des débits se poursuit pour l'ensemble des cours d'eau cette dernière semaine, les petits cours d'eau sont les plus impactés par cette situation et ont franchi ces derniers jours de nouveaux seuils de restriction.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à prendre des mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du 3 septembre 2021 à 8h00, sur les cours d'eau suivants :

- Bandiat, Belle, Dronne amont, Crempse, Manoire, Cern, Beune, Chironde/Coly, Germaine, Lizabel, Melve et Conne : ALERTE (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine) ;
- Vern, Beauronne de Chancelade, Céou aval, Borrèze, Caudeau, Louyre, Couze/Couzeau, Gardonnette, Lidoire, Conne, Dropt amont, Bournègue et Escourou : ALERTE RENFORCEE (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine) ;
- Boulou, Céou amont, Tournefeuille, Estrop et Signal : CRISE (interdiction totale de prélèvement)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Le prochain comité de gestion de l'eau aura lieu le mardi 14 septembre prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contacts presse:

Préfecture – Service départemental de la communication interministérielle